

FICHE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE TRIPARTITE ENTRE LE CANDIDAT, L'ENTREPRISE ET LE CFA MFR DU PONT DU GARD

Cette fiche permet de confirmer l'accueil d'un(e) apprenti(e) au sein d'une entreprise/ d'une collectivité pour **la rentrée 2021**. Elle engage moralement les parties dans l'attente de la signature du contrat d'apprentissage. De même, elle engage moralement ces trois parties sur les conditions requises pour un bon déroulement de la formation, tant en entreprise qu'au CFA. Un duplicata est transmis à l'entreprise et au futur apprenti. Le CFA en conserve un exemplaire.

Formation envisagée :

- CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » **en 1 an**
- CAP « Accompagnant éducatif petite enfance » **en 2 ans**
- CAPA « Services aux personnes et vente en espace rural » **en 1 an**
- CAPA « « Services aux personnes et vente en espace rural » **en 2 ans**
- 1ere et terminale Bac Pro « services aux personnes et aux territoires » **(en 2 ans)**
- Terminale Bac pro « « services aux personnes et aux territoires » **(en 1 an)**
- 1ere et terminale Bac pro « Métiers de l'accueil » **(en 2 ans)**

ATTENTION, CETTE FICHE NE REMPLACE PAS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

IDENTITE DU FUTUR APPRENTI / DE LA FUTURE APPRENTIE

Nom : Prénom :

Adresse:.....

Code postal : Ville:.....

Téléphone :

Courriel :

ENTREPRISE/ COLLECTIVITE

Raison sociale
.....

Adresse :

Code postal : Ville:

Téléphone : Fax :

Courriel :

Nom et Prénom du dirigeant/ du représentant et fonction :

Date prévue d'embauche de l'apprenti :

Lieu/ secteur d'affectation/

Nom et fonction du maître d'apprentissage :

Maison Familiale Rurale du Pont du Gard

Centre de Formation par alternance Ministère de l'Agriculture
Centre de Formation d'Apprentis

Dans un parcours en apprentissage, trois acteurs interviennent et échangent : l'apprenti(e), l'entreprise et l'établissement de formation : le CFA. Chacun d'entre eux a son propre rôle à jouer.

Le rôle de l'apprenti(e):

- Suivre avec assiduité sa formation ;
- Participer à l'ensemble des évaluations
- Réussir son intégration dans l'entreprise ;
- Respecter le règlement et l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation.

Le rôle de l'employeur :

- Favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenti(e) ;
- Donner les moyens nécessaires à la formation pratique ;
- Permettre au tuteur (maître d'apprentissage) d'assurer l'accompagnement de l'apprenti(e).
- Evaluer les compétences acquises par l'apprenti(e)

Le rôle de l'établissement de formation :

- Assurer la formation théorique de l'apprenti(e) pour l'acquisition d'une qualification ;
- Assurer un partenariat avec l'entreprise : suivi de l'apprenti(e), visites sur site, évaluation des compétences, réunion de coordination

Dans l'optique du bon déroulement de la formation par apprentissage, les trois parties actent les points spécifiques suivants :

- Les absences injustifiées tant au CFA que dans l'entreprise seront sanctionnées par une retenue sur salaire.
- Le contrat d'apprentissage peut être rompu de manière anticipée pour les raisons suivantes :
 - Rupture pendant la période de 45 premiers jours de formation pratique en entreprise (période d'essai)

Possibilité de rupture unilatérale par l'une des deux parties dans les 45 premiers jours de formation pratique en entreprise

- Rupture après la période de 45 premiers jours de formation pratique en entreprise

D'un commun accord des 2 parties : employeur et apprenti(e)

Pour cas de force majeure

En cas de faute grave de l'apprenti(e), à l'initiative de l'employeur

Pour inaptitude de l'apprenti(e), constatée par le médecin du travail

A l'initiative de l'apprenti (e), après l'échéance des 45 jours de période d'essai et après respect d'un préavis

- Pour les formations CAP AEPE et CAPA SAPVER, l'employeur s'engage à accepter le départ en stage complémentaire de l'apprenti(e) durant 4 semaines afin de lui permettre de valider la totalité des compétences visées par les diplômes.

Durant cette période de formation complémentaire en milieu professionnel, l'apprenti(e) reste sous la responsabilité de l'employeur et est rémunéré(e) par ses soins. Une convention encadre le stage complémentaire.

Porter la mention "lu et approuvé", dater et signer (+ cachet pour l'entreprise et l'antenne CFA)

Date :

Futur(e) apprenti(e) et parents si apprenti(e) mineur(e)	Entreprise/ Collectivité signataire du futur contrat d'apprentissage	CFA MFR du Pont du Gard La Direction
---	--	---